

Hoerdt, le 17 juin 2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU II JUIN 2024 A LA MAIRIE A 20 HEURES

Date de la convocation : 4 juin 2024

transmise le : 4 juin 2024

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 19

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER, Christiane SAEMANN, Jacky WOLFF, Emmanuel DOLLINGER, Mélanie LALLEMAND, Madame Caroline OFFERLE, Laëtitia GRASSER, Laurent WAEFFLER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Mathieu HIRSCH.

Étaient absents excusés : Madame Nadia STOLL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel MISCHLER, Monsieur Grégory GANTER qui donne pouvoir à Madame Florence NOBLET, Madame Béatrice DEBRIE qui donne pouvoir à Madame Laëtitia GRASSER, Madame Caroline OFFERLE donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF jusqu'à son arrivée à 20h45, Monsieur Arnaud OTTMANN qui donne pouvoir à Madame Nathalie GRATHWOHL, Monsieur Alexandre WINTER, Madame Emmanuelle EBERHARDT qui donne pouvoir à Madame Christiane SAEMANN

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Madame Mélanie LALLEMAND



ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2024
3. Communications diverses
4. Rapport des commissions municipales.
5. Convention pour la conservation de l'œillet superbe
6. Jury d'assises 2025
7. Convention avec le Centre de Gestion du Bas Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant
8. Délaissement zone réservée
9. Remise gracieuse d'une partie des charges des locataires
10. Rénovation thermique de la crèche : attribution du lot n°1
11. Convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier
12. Finances : attribution de subventions
13. Travaux du Centre Culturel : avenants au marché
14. Travaux de marquage : avenant n°1 au marché
15. Travaux d'aménagement de la rue Heyler
16. Remise en état des chemins ruraux
17. Rénovation de l'éclairage public.
18. Vente d'une parcelle de terrain
19. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Mélanie LALLEMAND est élue secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DIVERSES

Date	Représentation
29/04/2024	CAO - Rénovation thermique de la crèche
30/04/2024	Commission travaux, sécurité et plan de circulation
07/05/2024	Commémoration du 08/05 au monument aux morts
20/05/2024	Nombreux ont participé à la fête du vélo Cyclo
21/05/2024	Mme STOLL a participé au Conseil d'Administration de la Mission Locale à Strasbourg
21/05/2024	Mme MAECHLING a représenté la commune à l'AG société des courses à l'hippodrome de Hoerd
23/05/2024	Mme STOLL a représenté la commune à l'Assemblée Générale du Club du Temps Libre
23/05/2024	Mme Stoll a participé aux 90 ans de Mme Grathwohl Thérèse
25/05/2024	Commission cadre de vie – déco JO
28/05/2024	Mme STOLL a participé à la Commission d'Attribution des Logements à Alsace Habitat
28/05/2024	Commission cadre de vie – déco JO
28/05/2024	Commission urbanisme
01/06/2024	Concert à l'Eglise protestante
03/06/2024	Mme STOLL et M MISCHLER ont participé à l'anniversaire de Mme HOLWECK (100 ans) à la MAPAD
04/06/2024	Mme STOLL a participé à l'Assemblée Générale du Toit Haguenauvien
04/06/2024	Commission cadre de vie – futurs aménagements des espaces verts
09/06/2024	Élections
11/06/2024	M Mischler et Monsieur le Maire ont souhaité l'anniversaire de mariage les noces de diamant des époux Wurmel

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de rénovation de la crèche sont reportés à l'année prochaine en raison de la présence, en sous-toiture du bâtiment, d'une espèce patrimoniale protégée, les Pipistrelles commune (chauves-souris).

Madame Caroline Maechling fait part du dernier conseil communautaire de la CCBZ :

- Rapport annuel de l'eau et de l'assainissement par le SDEA
- Convention pour la mission eau avec le SDEA
- Travaux de voiries à Weyersheim
- Augmentation des tarifs de l'école de musique de 5%
- Création d'un emploi d'ambassadeur du tri
- L'acquisition d'un terrain
- L'attribution d'un fonds de concours à la commune de Gries

4. RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame Nathalie Grathwohl fait le compte rendu de la commission urbanisme du 28 mai 2024 dont certains points sont à l'ordre du jour du présent conseil municipal. De plus, la gravière sollicite un terrain pour des constructions nouvelles, la commission demandera des compléments d'information afin d'étudier cette requête.

Madame Florence Noblet informe que le marché annuel aura lieu le mercredi 28 août de 17h00 à 22h00. Le programme des animations est en cours de construction. Actuellement environ 20 commerçants ont confirmé leur présence ainsi que des forains, une animation de jeux en bois ainsi qu'un concert.

5. CONVENTION POUR LA CONSERVATION DE L'ŒILLET SUPERBE

Monsieur le Maire explique qu'on trouve dans certaines prairies du Ried de Hoerdts des œillets superbes. Un arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) portant protection des prairies à Œillets superbes et à Courlis cendré de HOERDT est mis en place depuis le 24 octobre 2007 sur 171,40ha. Malgré cette mesure la population d'œillets superbes est passée d'environ 4000 pieds en 2004 à 900 pieds en 2014.

Aussi, le Comité de Pilotage de l'APPB propose de solliciter le Conservatoire botanique Alsace-Lorraine pour réaliser un état des lieux des populations d'Œillets présentes sur la commune et valoriser les données récoltées pour leur utilisation par les partenaires et leur communication auprès du grand public.

La participation de la commune serait plafonnée à 7 200 euros sur 4 ans et la participation du Conservatoire botanique Alsace-Lorraine serait plafonnée à 1 800 euros sur 4 ans.

Madame SAEMANN fait part d'une incohérence dans la convention proposée. En effet, dans l'article 7 il est mentionné un volume global financier annuel de 9 000 euros et ensuite une participation communale de 7 200 € sur 4 ans.

Monsieur le Maire propose que ce point soit remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal après correction de ladite convention.

6. JURY D'ASSISES 2025

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort du jury d'assise à partir de la liste électorale, les neuf personnes tirées au sort sont les suivantes :

- Léo RIEDINGER, né le 08/08/2000 à Strasbourg (67)
6, rue du Capitaine Pichavant – 67720 HOERDT

- Patrick Jean Louis BERON, né le 05/10/1966 à Strasbourg (67)
8, rue de la Gare – 67720 HOERDT
- Kévin Lucas DAKAN, né le 16/06/1984 à Trappes (78)
38a, rue de la Gare – 67720 HOERDT
- Jennifer Emma Leda JANOHA, née le 01/10/1982 à Strasbourg (67)
1b, rue de la République – 67720 HOERDT
- Marie Florianne BRASA, née le 20/03/1990 à Mulhouse (68)
2, rue des Ecuries – 67720 HOERDT
- Fabienne LUDWIG, née le 29/01/1951 à Strasbourg (68)
21, rue du Ried – 67720 HOERDT
- Suzanne KLEIN, née le 26/11/1945 à Hoerdtd (67)
9, rue de la Sablière – 67720 HOERDT
- Georges Daniel CHASSAING, né le 07/03/1950 à Bermersbach (Allemagne)
16, Grande rue – 67720 HOERDT
- Paula RODRIGUES, née le 13/09/1964 à Coimbra (Portugal)
18, rue Hecht – 67720 HOERDT

7. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU BAS RHIN POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE ITINERANT

Monsieur le Maire informe que le 9 avril 2024, Madame Fanny PORTA, archiviste itinérante du Centre de Gestion du Bas-Rhin s'est déplacée à la mairie de Hoerdtd pour y faire un bilan de la situation des archives. La gestion quotidienne est assurée par le personnel communal mais il est nécessaire de faire appel à un archiviste pour prévoir la destruction et la conservation de certains documents.

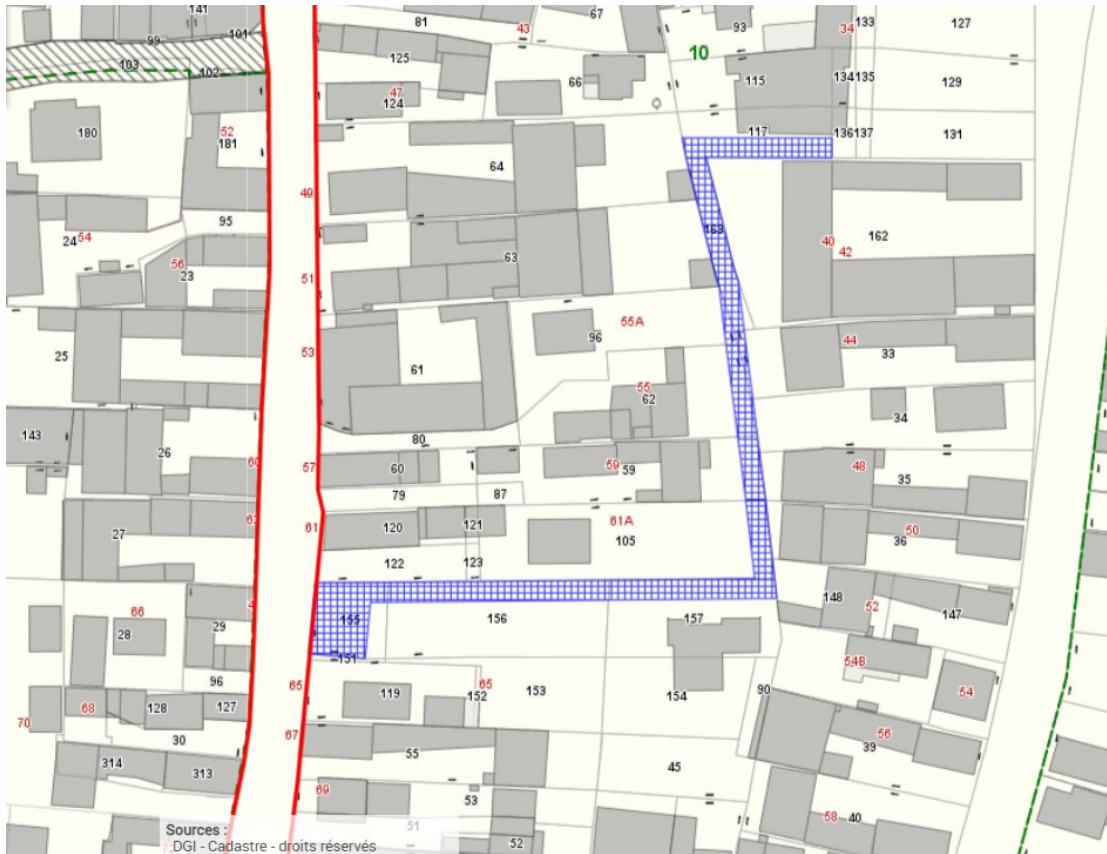
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour mettre en ordre les archives, l'archiviste itinérante propose une intervention de 3 journées soit un montant de 1 080 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion du Bas Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour 3 jours.

8. DELAISSEMENT D'UNE ZONE RESERVEE

Le PLU de la commune prévoit certains emplacements réservés pour réaliser des futurs projets. Un propriétaire d'une parcelle située dans une de ces zones, nous met en demeure d'activer l'option d'achat posée sur cet emplacement.

À la suite de cette sommation, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acquisition de ce bien ou son délaissement.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Refuse d'acquérir les parcelles section 10 : n°155/0057, 156/0057 et 157/0057 qui se trouvent dans la zone réservée C2.

Délaisse lesdites parcelles au profit de leurs propriétaires.

9. FINANCES : REMISE GRACIEUSE D'UNE PARTIE DES CHARGES LIEES A LA FOURNITURE ET AUX CONSOMMATIONS DE GAZ.

Cinq locataires de la commune se sont vu facturer leurs consommations d'énergie sur la base des contrats conclus par la commune dont le prix est supérieur au tarif réglementé appliqué aux particuliers et ne peuvent donc pas bénéficier du bouclier tarifaire, puis des valeurs repères données par la Commission de régulation de l'énergie (CRE)

Sont concernés les locataires des logements sis 26 et 28 rue de la Wantzenau, et 3 rue de la Tour.

Par délibération en date du 15 novembre 2023, Le Conseil Municipal a décidé d'une remise gracieuse pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

Aussi, dans la continuité de cette décision, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la remise gracieuse d'une partie des charges liées à la fourniture et aux consommations de gaz pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la remise gracieuse des charges liées à la consommation de gaz pour un montant de :

- 683€ pour le 28 rue de la Wantzenau
- 864€ pour le 3 rue de la Tour
- 651 € pour le 26 rue de la Wantzenau
- 805 € pour le 26 rue de la Wantzenau
- 1913 € pour le 26 rue de la Wantzenau

10. RENOVATION THERMIQUE DE LA CRECHE : ATTRIBUTION DU LOT N°1

Le Conseil Municipal a attribué les lots pour les travaux de rénovation thermique de la crèche par délibération du 29 avril 2024 et doit attribuer le lot n°1.

Cependant, compte tenu du report des travaux lié à la présence, en sous-toiture du bâtiment, d'une espèce patrimoniale protégée, les Pipistrelles commune (chauves-souris), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajourner la décision d'attribution du lot n°1.

11. CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à préempter pour l'immeuble sis 5, rue Leh.

L'ordonnance du tribunal judiciaire de Strasbourg du 4 avril 2024 a autorisé la vente du bien à la commune de Hoerdt dans le cadre de la liquidation judiciaire.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à HOERDT (67720), 5 rue Leh, figurant au cadastre sous-section 1 numéro 108, d'une superficie totale de 00 ha 07 a 23 ca, consistant en une maison d'habitation et une grange attenante, en vue d'y réaliser un projet d'équipement périscolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention de Monsieur Laurent WAEFFLER) sollicite l'EPF pour acquérir et porter le bien sis 5 rue Leh à Hoerdt, précise que la durée ce portage sera de 5 ans et que les frais de portage sont de 1.5 % du prix d'acquisition et des frais d'achat auxquels s'ajouteront des frais de gestion.

12. FINANCES : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur Grégory Ganter ne prenant pas part au vote) attribue les subventions suivantes pour lesquelles un avis favorable a été émis par la commission des finances.

- Centre Culturel : section comité de pilotage des asperges : 756 € pour le reversement des droits de places
- Centre Culturel : section badminton : 312 € pour les licences jeunes.

13. TRAVAUX : REHABILITATION, RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU CENTRE CULTUREL DE HOERDT : AVENANTS AU MARCHÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les avenants suivants :

- Lot 07 Menuiserie extérieure alu (HELLUY) : mise en place de serrures électriques 3 points sur les portes d'entrée du centre culturel à la demande de la MOA : +5 890€ HT
- Lot 09 Protection solaire extérieure (OFB) : suppression des BSO devant les issues de secours de la piscine : -730 € HT
- Lot 10 Serrurerie Métallerie (SOBRIMA) : modification de largeur de porte chaufferie, suppression porte coulissante asservie, suppression d'un portillon sur porte sectionnelle des ateliers, garde-corps, portillon et main courante en remplacement de la table élévatrice : -10 380.50 € HT
- Lot 12 Menuiserie intérieure bois (JUNG) : modification / ajout de bloc-porte, remplacement des serrures électroniques par des cylindres électroniques : + 1 049.10 € HT.

- Lot 28 Equipement salle de gymnastique (GYMNOVA) : complément d'agrès – espaliers : + 1 737.49 € HT

14. TRAVAUX DE MARQUAGE ET DE SIGNALISATION VERTICALE : AVENANT N°1 AU MARCHE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'avenant n° 1 au marché ajouter des positions non prévues au bordereau de prix unitaires (BPU) :

- Marquage bande 10cm en peinture : 1,70 € HT/ml
- Marquage zébra en peinture blanche : 12,50 € HT/m²
- Pieu d'ancrage ferradix diam 60mm + kit serrage : 92,58 € HT/unité

15. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE HEYLER

Dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique prévus en 2025, le Conseil Municipal est amené à se positionner par rapport à la convention avec Orange relative à des travaux d'enfouissement des réseaux cuivre de télécommunications afin que les études puissent commencer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'enfouissement des réseaux d'Orange

16. REMISE EN ETAT DES CHEMINS RURAUX :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de remise en état des chemins ruraux.

Après en avoir délibéré, à la majorité (abstention de Monsieur Laurent WAEFFLER) ; le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu.

17. RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à lancer la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre et à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu

18. VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Un administré sollicite l'acquisition de la parcelle cadastrée section 59 n° 399 d'une superficie de 5,29 ares au prix de 80 € l'are.

Aussi, après l'avis favorable de la commission de la commission urbanisme du 28 mai 2024, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la vente de la parcelle cadastrée section 59 n° 399 d'une superficie de 5,29 ares au prix de 80 € l'are., les frais liés à la vente sont à la charge de l'acquéreur.

19. DIVERS

- DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

11, rue du Travail

5, rue des Pierres

10, rue des Genêts

- Manifestation la Basse Zorn à l'An Vert

Monsieur le Maire informe de l'annulation de la Basse-Zorn à l'An Vert prévue ce dimanche 30 juin. En effet, en raison des élections législatives qui mobilisent activement les membres organisateurs et communes, l'événement ne peut être maintenu et sera reporté en 2025.

- Agenda

14 juin : accueil des nouveaux habitants

21 juin : fête de l'Eté

30 juin et 2 juillet : Elections législatives.

Fin de séance à 22h45